

- Vous devez **compléter les cadres 1 à 15** du dossier d'inscription ou de réinscription en écrivant **lisiblement, en caractères d'imprimerie** et dans les cases prévues à cet effet.
- Vous devez **vous référer à la codification jointe** et **remplir obligatoirement toutes les cases** qui correspondent à votre situation.
- Lorsque plusieurs choix sont proposés, **mettre une croix dans le carré** (□) correspondant.

CADRE 1 - Identité

Numéro INES ou INE : pour les nouveaux bacheliers de France métropolitaine, ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat sous la dénomination de « **numéro BEA** » (10 chiffres et une lettre). En cas de perte, vous pouvez obtenir ce numéro auprès du Rectorat de votre Académie d'origine.

Département ou pays de naissance : se reporter au **code numéro 1 ou numéro 1 bis**.

Handicap : pour améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap, l'université souhaite connaître ses étudiants ; vous n'êtes cependant pas obligé de préciser le type de handicap qui vous affecte (voir document sur l'accueil des étudiants en situation de handicap).

CADRE 2 - Service National, Recensement et Journée d'appel et de préparation à la défense

Documents à produire uniquement lors de votre **première inscription à l'Université de Limoges** :
La fourniture de ces documents est **obligatoire** pour pouvoir obtenir un diplôme.

1 - Attestation de recensement, pour les garçons de nationalité française nés entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 1982 ou les garçons et filles de nationalité française nés après le 31 décembre 1982.
Ce document vous est remis lors du recensement **auprès de la mairie de votre lieu de résidence**, dès votre 16^{ème} anniversaire.

2 - Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) anciennement Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), pour les garçons de nationalité française nés après le 31 décembre 1978 et les filles de nationalité française nées après le 31 décembre 1982.

CADRE 3 - Première inscription

Ligne 1 : indiquez l'année universitaire de votre première inscription dans l'enseignement supérieur (en France ou à l'étranger).

Ligne 2 : indiquez le nom de l'université française dans laquelle vous avez été inscrit pour la première fois et l'année universitaire correspondant à cette inscription.

Ligne 3 : indiquez l'année universitaire de votre première inscription à l'Université de Limoges.

CADRE 4 - Baccalauréat ou équivalent

Se reporter aux **codes n°1, n°1 ter, n°2, n°2 bis ou n°3**.

Indiquez l'établissement, le département et l'académie où vous avez obtenu votre baccalauréat.

CADRE 5 et 6 - Adresse fixe et adresse personnelle

Consulter les **codes n°1 bis et n°4**.

L'adresse fixe est l'adresse valable en permanence.

L'adresse personnelle est celle à laquelle les courriers pourront vous être envoyés au cours de l'année universitaire (convocations, informations, ...).

Les changements d'adresse en cours d'année doivent être signalés immédiatement au **service de scolarité**.

Attention ! : les étudiants étrangers qui font leurs études en France ne recevront pas de correspondance à l'étranger.

Il est recommandé de communiquer un **numéro de téléphone portable** : en cas d'urgence grave, l'établissement peut déployer un dispositif d'alerte SMS pour prévenir les étudiants.

CADRE 7 – Régime d'inscription

Attention ! Identifiez correctement votre régime d'inscription en fonction de votre situation.

1/ Vous êtes en formation initiale, si vous n'avez pas interrompu vos études et que vous ne relevez pas d'un autre statut de formation (continue, par apprentissage, permanente, auditeur libre ...).

2/ Vous êtes en formation continue si :

- Vous avez été précédemment inscrit en formation continue ou avez validé vos acquis.
- Inscrit en VAE ou VAPP en 2024-2025.
- Candidat à une VAE ou VAPP.
- Salarié ou profession libérale.
- Inscrit à France Travail indemnisé ou inscrit à France Travail non indemnisé.
- Vous avez interrompu vos études plus d'une année universitaire (année d'inscription comme référence) et vous avez travaillé durant cette période. Vous devez alors fournir, lors de votre inscription, un historique de vos droits formation à partir de l'application CPF ou du portail www.moncompteformation.gouv.fr afin que votre statut puisse être établi : il relève du statut de la formation professionnelle continue si votre compte personnel de formation fait état ou a fait état de droits formation $\geq 1000\text{€}$.

3/ Vous êtes en auditeur libre, si vous bénéficiez d'une inscription vous permettant de suivre des enseignements théoriques, sans évaluation pédagogique.

4/ Vous êtes en apprentissage, si vous dépendez du centre de formation des apprentis (CFA) et bénéficiez du statut d'étudiant apprenti

CADRE 8 - Catégorie socio-professionnelle

Activité professionnelle : à compléter en vous référant aux **codes n°5 et n°6**.

Aide financière : à compléter avec les **codes n°7 et n°8** pour indiquer les aides financières que vous recevez. Remplissez soigneusement cette partie, elle peut servir à une évaluation sociale en votre faveur.

Echanges internationaux : vous devez indiquer le sens dans lequel vous bénéficiez du programme : arrivée (à l'Université de Limoges) ou départ (vers une autre université).

CADRE 8 bis - Sportif de Haut Niveau et Contribution Vie Etudiante et de Campus

- Sportif de Haut Niveau :** 3 catégories ont été définies par l'Université de Limoges : Or – Argent -Bronze. **Ne cochez cette case que si vous correspondez à l'une de ces catégories**, en fournissant une attestation officielle (exemple : attestation du Ministère en charge des sports, de la fédération, du pôle espoir/France, du centre de formation etc.).

Catégorie Or :

- Les sportifs et sportives de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle regroupant les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- Les sportifs et sportives inscrits sur la liste des sportifs et sportives Espoirs et sur la liste des sportifs et sportives des collectifs nationaux ;
- Les juges et arbitres sportifs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports.

Catégorie Argent :

- Les sportifs et sportives ne figurant pas sur la liste ministérielle mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et agréées par le ministère des sports.
- L'alignement avec les parcours de performance fédéraux reste, en sus des directives ministérielles compétentes, la clé de lecture unique dans la reconnaissance du caractère « haut ou bon niveau » du pratiquant sportif, arbitre, juge ou entraîneur ;
- Les sportifs et sportives de centres de formation d'un club professionnel (sous convention de formation et non partenaire d'entraînement) ;
- Les entraîneuses et entraîneurs de haut niveau. L'avis de la fédération concernée attestera du niveau de pratique encadré.

Catégorie Bronze :

- Les sportifs et sportives de niveau national (1^{ère} et 2^{ème} division), ceux isolés (sans structure reconnue dans le PPF de la fédération) ou non ;
- Les partenaires d'entraînement en centre de formation labellisé par le ministère des sports ;
- Les sportives et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail à temps plein ;
- Les sportives et sportifs évoluant au plus haut niveau national d'une discipline non reconnue haut niveau par le ministère des sports ;
- Les sportives et sportifs ayant obtenu un titre ou ayant réalisé un podium aux championnats de France, d'Europe ou du Monde en sport universitaire ;
- Les sportives et sportifs identifiés comme Haut Potentiel Sportif par les fédérations sportives délégataires.

L'étude de chaque situation se fait au cas par cas.

- Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) :**

Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention a été instituée notamment au profit des établissements publics d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaire, par la loi n°2018-166 du 08 mars 2018.

Elle doit être acquittée auprès du CROUS de l'Académie de Limoges sur la plateforme suivante : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le paiement de cette contribution ou l'exonération sur justificatif est le **préalable obligatoire à toute inscription administrative** à l'université. Le certificat de CVEC vous sera demandé lors de votre inscription à l'Université de Limoges.

Les exonérations concernent par exemple :

- Les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur (Bourse sur critères sociaux par exemple) ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants mentionnés à l'article L. 821-1 du code de l'éducation.
 - Les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire dans les conditions prévues aux articles L. 742-1 et L. 743-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
 - Les stagiaires de la formation permanente et continue.
- **Lorsque l'étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription.**
- **Le montant de cette contribution est fixé à 105€ pour l'année universitaire 2025-2026. Cette contribution ne fait l'objet d'aucun remboursement en cas de démission de l'étudiant.**

CADRE 9 - Dernier établissement fréquenté

Se référer impérativement aux **codes n°1, n°3 et n°9**.

Les renseignements demandés se rapportent au **dernier établissement d'enseignement que vous avez fréquenté**. Vous devez indiquer son type et sa localisation géographique.

Indiquez l'année civile du début de l'année universitaire : *exemple 2024 pour l'année 2024/2025*.

CADRE 10 - Situation année précédente

Pour préciser la **formation que vous avez suivie l'année précédente**, reportez-vous au **code n°10**.

Si vous avez obtenu plusieurs diplômes au cours de la même année indiquez le diplôme le plus élevé.

Pour indiquer le **numéro du département où la formation a été suivie**, reportez-vous au **code n°1**.

Si vous suiviez l'année précédente plusieurs formations, vous devez accorder la priorité à la formation universitaire au sens strict (hors IUT, école d'ingénieurs).

CADRE 11 - Autre établissement fréquenté en 2024-2025 (cette rubrique ne concerne pas l'IUT)

A renseigner, éventuellement, en utilisant le **code n°3**.

L'autre établissement fréquenté est celui auprès duquel vous avez pris une **inscription en dehors de l'Université de Limoges** (exemple : « Université de Poitiers - Faculté des Sciences »).

CADRE 12 - Diplôme(s) postulé(s) pour 2024-2025

La « composante » est la **faculté** (Droit et Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences et Techniques, Médecine, Pharmacie), ou **institut** (IUT, IAE, IPAG, ILFOMER, INSPE) ou **école** (ENSIL-ENSCI) qui fait partie de l'Université de Limoges et auprès de laquelle vous avez éventuellement pris une inscription supplémentaire.

Pour les étudiants étrangers : les dossiers **blancs** sont délivrés par les ambassades, les **verts** par les universités.

Nom et année du diplôme postulé : indiquer le **nom et l'année du diplôme préparé**.

exemple : 1ère année de Licence de Droit

exemple : Master première année CRYPTIS

CADRE 13 - Mode de paiement des droits

Le **calcul** du montant des droits universitaires sera **réalisé lors de votre inscription administrative**. Le paiement par carte bancaire est possible. A partir de 300€, le paiement en numéraire est interdit. **Si vous utilisez un chèque comme mode de paiement, ne le complétez qu'à ce moment-là.**

CADRE 14 - Assurance Responsabilité Civile

Assurance responsabilité civile : elle est **obligatoire** quelle que soit votre situation : **voir rubrique 14** du dossier d'inscription. Cette attestation doit être à votre nom et vous assurer dans le cadre de vos activités universitaires et extra-universitaires.

Assurance étudiante individuelle : les étudiants peuvent s'assurer contre les accidents dont ils seraient victimes au cours des activités universitaires.

CADRE 15 - Les différents règlements de l'Université de Limoges

Le règlement général de l'établissement et ses annexes, et le règlement d'usage des ressources informatiques sont consultables sur le site unilim ainsi que sur l'Environnement Numérique de Travail (dès lors que votre inscription administrative sera validée).

Vous devez prendre connaissance de ces différents documents.
Un engagement écrit vous est demandé.

CODE N° 1 – Départements et territoires

001	Ain	031	Garonne (Haute)	075	Paris
002	Aisne	032	Gers	062	Pas-de-Calais
003	Allier	033	Gironde	063	Puy-de-Dôme
004	Alpes (Haute-Provence)	092	Hauts-de-Seine	064	Pyrénées-Atlantiques
005	Alpes (Hautes)	034	Hérault	065	Pyrénées (Hautes)
006	Alpes-Maritimes	035	Ille-et-Vilaine	066	Pyrénées-Orientales
007	Ardèche	036	Indre	067	Rhin (Bas)
008	Ardennes	037	Indre-et-Loire	068	Rhin (Haut)
009	Ariège	038	Isère	069	Rhône
010	Aube	039	Jura	070	Saône (Haute)
011	Aude	040	Landes	071	Saône-et-Loire
012	Aveyron	041	Loir-et-Cher	072	Sarthe
013	Bouches-du-Rhône	042	Loire	073	Savoie
014	Calvados	043	Loire (Haute)	074	Savoie (Haute)
015	Cantal	044	Loire-Atlantique	093	Seine-Saint-Denis
016	Charente	045	Loiret	076	Seine-Maritime
017	Charente-Maritime	046	Lot	077	Seine-et-Marne
018	Cher	047	Lot-et-Garonne	079	Sèvres (Deux)
019	Corrèze	048	Lozère	080	Somme
2A	Corse du Sud	049	Maine-et-Loire	081	Tarn
2B	Corse (Haute)	050	Manche	082	Tarn-et-Garonne
021	Côte d'Or	051	Marne	094	Val-de-Marne
022	Côtes d'Armor	052	Marne (Haute)	095	Val d'Oise
023	Creuse	053	Mayenne	083	Var
024	Dordogne	054	Meurthe-et-Moselle	084	Vaucluse
025	Doubs	055	Meuse	085	Vendée
026	Drôme	056	Morbihan	086	Vienne
091	Essonne	057	Moselle	087	Vienne (Haute)
027	Eure	058	Nièvre	088	Vosges
028	Eure-et-Loir	059	Nord	089	Yonne
029	Finistère	060	Oise	078	Yvelines
030	Gard	061	Orne	090	Belfort (Territoire de)

Départements et Régions d'Outre-Mer

971	Guadeloupe	988	Nouvelle Calédonie
973	Guyane	987	Polynésie Française
972	Martinique	986	Wallis et Futuna
974	La Réunion	975	Saint-Pierre-et-Miquelon
976	Mayotte		
984	Afrique et Terres Australes		

Collectivités d'Outre-Mer

988	Nouvelle Calédonie
987	Polynésie Française
986	Wallis et Futuna
975	Saint-Pierre-et-Miquelon

CODE N° 1 bis – Etats et nationalités

319	Açores, Madère	407	Cuba	240	Koweït	340	Rwanda
212	Afghanistan	101	Danemark	241	Laos	128	Saint-Marin
303	Afrique du Sud	399	Djibouti	348	Lesotho	129	Saint-Siège
125	Albanie	438	Dominique	107	Lettonie	306	Sainte-Hélène
352	Algérie	301	Egypte	205	Liban	512	Salomon
109	Allemagne	247	Emirats Arabes Unis	302	Libéria	414	Salvador
130	Andorre	420	Equateur	316	Libye	506	Samoa Occidentales
395	Angola	317	Erythrée	113	Liechtenstein	341	Sénégal
441	Antigue et Barbude	134	Espagne	108	Lituanie	121	Serbie
995	Apatride	106	Estonie	137	Luxembourg	398	Seychelles
201	Arabie Saoudite	516	Etats Féd. Micronésie	156	Macédoine	342	Sierra-Leone
415	Argentine	404	Etats-Unis d'Amérique	333	Madagascar	226	Singapour
252	Arménie	315	Ethiopie	227	Malaisie	117	Slovaquie
501	Australie	508	Fidji	334	Malawi	145	Slovénie
990	Autre Pays	105	Finlande	229	Maldives	318	Somalie
110	Autriche	996	Français Résid. à l'étr.	335	Mali	343	Soudan
253	Azerbaïdjan	100	France	144	Malte	235	Sri Lanka
436	Bahamas	328	Gabon	350	Maroc	442	St Christophe et Nieves
249	Bahreïn	304	Gambie	336	Mauritanie	394	St Thomas et Prince
246	Bangladesh	255	Géorgie	405	Mexique	440	St Vincent & Grenad.
434	Barbade	329	Ghana	151	Moldavie	439	Ste Lucie
131	Belgique	133	Gibraltar	138	Monaco	104	Suède
429	Bélgique	126	Grèce	242	Mongolie	140	Suisse
327	Bénin	435	Grenade	120	Monténégro	437	Surinam
214	Bhoutan	430	Groënland	393	Mozambique	391	Swaziland
148	Biélorussie	409	Guatémala	311	Namibie	206	Syrie
224	Birmanie	330	Guinée	507	Nauru	232	T.Portu O. Mer Macao
418	Bolivie	392	Guinée-Bissao	215	Népal	425	T.Roy. Uni Antilles
118	Bosnie-Herzégovine	314	Guinée Equatoriale	412	Nicaragua	431	Terr. des Pays-Bas
347	Botswana	428	Guyane	337	Niger	427	Terr. Ryme Uni Atlantique
416	Brésil	410	Haïti	338	Nigeria	432	Terr. d'USA en Amérique
225	Brunei Darussalam	411	Honduras	103	Norvège	259	Tadjikistan
111	Bulgarie	112	Hongrie	502	Nouvelle-Zélande	236	Taïwan
331	Burkina Faso	390	Ile Maurice	250	Oman	309	Tanzanie
321	Burundi	308	Iles Chagos	339	Ouganda	344	Tchad
234	Cambodge	515	Iles Marshall	258	Ouzbékistan	505	Territoire USA Océanie
322	Cameroun	503	Iles Pitcairn	213	Pakistan	219	Thaïlande
401	Canada	223	Inde	413	Panama	345	Togo
313	Prov. Espagn. d'Afr.	231	Indonésie	510	Papouasie Nlle Guinée	509	Tonga ou Friendly
396	Cap-Vert	203	Irak	421	Paraguay	433	Trinité & Tobago
323	Rép. Centrafricaine	204	Iran	135	Pays-Bas	351	Tunisie
417	Chili	136	Irlande	422	Pérou	260	Turkménistan
216	Chine	102	Islande	220	Philippines	208	Turquie
254	Chypre	207	Israël	122	Pologne	511	Tuvalu
419	Colombie	127	Italie	139	Portugal	155	Ukraine
397	Comores	426	Jamaïque	248	Qatar	423	Uruguay
324	Congo	217	Japon	312	Rép. Démoc. du Congo	514	Vanuatu
238	Corée (Rép. Pop. Dém.)	222	Jordanie	408	Rép. Dominicaine	424	Venezuela
239	Corée (Rép. De)	256	Kazakhstan	116	République Tchèque	243	Viêt-nam
406	Costa-Rica	332	Kenya	114	Roumanie	251	Yémen
326	Côte d'Ivoire	257	Kirghizistan	132	Royaume Uni	346	Zambie
119	Croatie	513	Kiribati	123	Russie ou Féd. Russie	310	Zimbabwe

CODE N° 1 ter – Baccalauréat français obtenu à l'étranger

Centre de Baccalauréat	Académie de Rattachement	Département
Liban	AIX-MARSEILLE	013
Djibouti - Gabon - Mali - Maroc - Sénégal - Tchad - Guinée (1)	BORDEAUX	033
Emirats arabes unis - Italie - Turquie - Koweit (1) - Qatar - Arabie saoud. (1)	GRENOBLE	038
Egypte - Ethiopie - Israël - Jordanie (1) - Syrie (1)	LYON	069
Bénin - Cameroun - Mauritanie - Rép. centrafricaine (1) - Togo (1)	NANTES	044
Burkina Faso - Congo - Niger - Côte d'Ivoire	NICE	006
Tunisie - Grèce	SIEC d'Ile de France	075
Espagne - Portugal	TOULOUSE	031
Ile Maurice - Madagascar - Afrique du Sud (1) - Kenya (1)	REUNION	974
Belgique - Grande Bretagne - Pays-Bas	LILLE	059
Luxembourg	NANCY- METZ	054
Allemagne - Autriche - Danemark - Norvège (1) - Pologne - Russie Suède (1) - Hongrie (1) - Roumanie (1)	STRASBOURG	067
Colombie - Brasilia - El Salvador - Haïti - Mexique	MARTINIQUE	972
Canada - Etats Unis d'Amérique	CAEN	014
Chine (y compris Hong-Kong) - Japon - Singapour - Australie (1) Indonésie (1) - Thaïlande	MONTPELLIER	034
Argentine - Bolivie - Brésil (sauf Brasilia) - Chili Costa Rica - Pérou - Uruguay	POITIERS	086
Inde	RENNES	035
Vanuatu	NOUVELLE CALEDONIE	983

(1) Uniquement centre d'épreuves anticipées de Français

(2) Correction des copies placée sous la responsabilité de l'académie d'Amiens

CODE N° 2 – Baccalauréat

ES	ES - Economique et Social	0022	Bacs professionnels tertiaires	F10A	F10A - microtech. appareillage
L	L - Littéraire	0023	Bacs professionnels agricoles	F10B	F10B - microtechnique optique
S	S - Scientifique	0030	Capacité de Droit	F11	F11 - musique et TDM Musique
SMS	SMS - Sciences médico-sociales	C	C - mathématiques sc. physiques	F11P	F11P - danse et TDM Danse
STAE	STAE-Sc. techno. agronomie-env.	DP	D - sc. agronomiques techniques	F12	F12 - arts appliqués
STI	STI - Sc. et techn. industrielles	D	D - mathém. sc. de la nature	G	G - spécialité non précisée
STL	STL - Sc. techno. laboratoire	E	E - Mathématiques Techniques	G1	G1 - techniques administratives
STPA	STPA - Sc. techno.prod agro-al.	0033	ESEU - DAEU A	G2	G2 - tech. quantitatives gestion
STMG	STMG - sciences et technologies du management et de la gestion	0034	ESEU - DAEU B	G3	G3 - techniques commerciales
STT	STT - Sciences et technologies tertiaires	STAV	STAV-Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	TD2A	Sciences et Technologies du design et des arts appliqués
STG	STG - Sciences et technologies de la gestion	ST2S	ST2S- Sciences et technologies de la santé et du social	TI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
A	A-philosophie-lettres (ou philo)	F	F-spécialité non précisée	H	H-techniques informatiques
A1	A1-lettres-sciences	F1	F1-construction mécanique	HOT	Hôtellerie
A2	A2-lettres-langues	F2	F2-électronique	TMD	Techniques musique et danse
A3	A3-lettres-arts plastiques	F3	F3-électrotechnique	0035	Promotion sociale
A4	A4-langues mathématiques	F4	F4-génie civil	0037	Autres cas de non bacheliers
A5	A5-langues	F5	F5-physique	000	Sans baccalauréat
A6	A6-éducation musicale	F6	F6-chimie	0031	Titre étranger admis nationalement en équivalence
A7	A7-arts plastiques	F7	F7-biologie option biochimie	0032	Titre français admis nationalement en dispense
B	B-économique et social	F7P	F7P-biologie option biologie	0036	Validation d'études, d'expériences, d'acquis
0001	Bac international	F8	F8-sciences médico-sociales		
0002	Bac européen	F9	F9-équipement tech.-bâtiment		
0021	Bacs professionnels industriels	F10	F10-microtechnique avant 1984		

NBGE Nouveau Baccalauréat général 2021

CODE N° 2 bis – Spécialité du baccalauréat (UNIQUEMENT NBGE)

024100	LITTERATURE ET LCA LATIN	275700	HISTOIRE DES ARTS
043900	HIST.-GEO. GEOPOLITIQUE & SC.POLITIQUES	278500	THEATRE
050700	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	278600	ARTS DU CIRQUE
061300	MATHEMATIQUES	285200	CINEMA-AUDIOVISUEL
062300	PHYSIQUE-CHIMIE	304500	BIOLOGIE - ECOLOGIE
062900	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	480600	SCIENCES DE L'INGENIEUR ET SC. PHYSIQUES
074700	NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	030008	LANGUES, LIT. & CULT. ETRAN. & REGION.
082500	DANSE	010500	HUMANITES, LITTERATURE ET PHILOSOPHIE
083200	MUSIQUE	024200	LITTERATURE ET LCA GREC
090100	ARTS PLASTIQUES	108700	EDUC. PHYS., PRATIQUES & CULT. SPORTIVES

CODE N° 2 bis – Nouveau Bac Général (NBGE)

437400	MANAGEMENT, SC. DE GESTION ET NUMERIQUE	302100	BIOCHIMIE-BIOLOGIE	031108	LITTERATURE EN PORTUGAIS
692600	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	304500	BIOLOGIE-ECOLOGIE	035108	BASQUE LV8
010500	HUMANITES, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	307600	SCIENC. et TECH. SANITAIRES et SOCIALES	030608	LITTERATURE EN ESPAGNOL
024100	LITTERATURE ET LCA LATIN	307700	BIOLOGIE et PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINES	030108	LITTERATURE EN ALLEMAND
024200	LITTÉRATURE ET LCA GREC	309800	CHIMIE, BIOLOGIE & PHYSIOPATHO. HUMAINES	035308	CATALAN LV8
030008	LANGUES LITT. et CULT. ETRANG. et REGION	313600	BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE	030218	LLC ANGLAIS PAR CORR.
043900	HIST.-GEO. GEOPOLITIQUE & SC.POLITIQUES	313700	BIOTECHNOLOGIE	035208	BRETON LV8
050700	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	347200	MERCATIQUE (MARKETING)	030228	LLC ANGLAIS HORS ETAB.
061300	MATHEMATIQUES	366800	DROIT ET ECONOMIE	036308	TAHITIEN LV8
062300	PHYSIQUE-CHIMIE	366900	ECONOMIE, DROIT ET ENVIR. SPECT. VIVANT	030618	LLC ESPAGNOL PAR CORR.
062900	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	373200	SYSTEMES D'INFORMATION DE GESTION	037308	CREOLE LV8
067300	SCIENCES DE L'INGENIEUR	406100	ECONOMIE-GESTION HOTELIERE	030118	LLC ALLEMAND PAR CORR.
069700	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABO.	406600	ENSEIGN.SCIENTIF. ALIMENT.- ENVIRONNEMENT	030908	LITTERATURE EN ITALIEN
070800	TECHNOLOGIE	406800	SC. & TECHNOLOGIES CULINAIRES & SERVICES	035408	CORSE LV8
073600	INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET ECO-CONCEPT.	406900	SC. & TECHNO. CULINAIRES & SERVICES-ESAÉ	031408	LITTERATURE EN RUSSE
074700	NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	416600	RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION	030918	LLC ITALIEN PAR CORR.

074800	OUTILS ET LANGAGES NUMERIQUES	434500	MANAGEMENT	999997	PAS DE SPECIALITE 1
074900	INNOVATION TECHNOLOGIQUE	435500	GESTION ET FINANCE	999998	PAS DE SPECIALITE 2
082500	DANSE	436700	SCIENCES DE GESTION ET NUMERIQUE	999999	PAS DE SPECIALITE 3
083200	MUSIQUE	451500	DESIGN ET METIERS D'ART	008400	VIE DE CLASSE
085200	CULTURE ET SCIENCES CHOREGRAPHIQUES	451600	ANALYSE ET METHODES EN DESIGN	010300	PHILOSOPHIE
085300	CULTURE ET SCIENCES MUSICALES	451700	CONCEPT.CREAT. EN DESIGN ET MET. D'ART	020700	FRANCAIS
085400	PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE	451900	CULTURE ET SCIENCES THEATRALES	043700	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
085500	PRATIQUE MUSICALE	452000	PRATIQUE THEATRALE	043800	ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
090100	ARTS PLASTIQUES	480500	PHYSIQUE-CHIMIE POUR LA SANTE	100100	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
175200	ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION	480600	SCIENCES DE L'INGENIEUR ET SC. PHYSIQUES	108700	EDUC.PHYSIQUE, PRATIQUES CULT.SPORTIVES
181700	ENERGIES ET ENVIRONNEMENT	480700	PHYSIQUE-CHIMIE ET MATHEMATIQUES	490200	INGENIERIE, INNOV. ET DEVELOP. DURABLE
242000	SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE	490100	INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	691400	E.P.S.
275700	HISTOIRE DES ARTS	696100	GESTION RESS ET ALIM	691900	EDUCATION SOCIOCULTURELLE
278500	THEATRE	696200	TERRITOIRES ET SOCIETES	692000	FRANÇAIS
278600	ARTS DU CIRQUE	696300	TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE	693000	MATHEMATIQUES
285200	CINEMA-AUDIOVISUEL	030208	LITTERATURE EN ANGLAIS	693300	PHILOSOPHIE
		030308	LITTERATURE EN ARABE	694900	TIM

CODE N° 3 – Type établissement

LY	Lycée autre que Classe Préparatoire	09	Etablissement Prép. Fonct. adm/jurid.
XX	Sans objet	10	Etablissement Etranger d'Ens. Sup. ou secondaire
01	Section de technicien supérieur (S.T.S. pour les BTS)	11	Ecole Normale Supérieure
02	C.P.G.E. ou prépa. intégrée	12	EHESS (Ecole Hautes Etudes en Sc. Soc.)
04	Ecole d'Ingénieur	13	Ecole d'architecture
05	Etablissement privé d'enseignement supérieur	14	I.U.F.M.
06	Etablissement d'enseignement supérieur artistique	15	Ecole de Commerce, gestion, comptabilité
07	Etablissement Formation Médicale	00	Université
08	Etablissement Prép. Fonct. Sociales	17	Enseignement par correspondance
		18	Etablissement de formations paramédicales

CODE N° 4 – Hébergement

- 0 Chambre CROUS
- 1 Studio - Appartement CROUS
- 2 Foyer agréé
- 3 Logement HLM-CROUS (convention)

- 4 Domicile parental
- 5 Logement Personnel (Hors Ch. Universitaire)
- 6 Chambre Etudiant (hors CROUS)
- 7 Autre Mode Hébergement

CODE N° 5 – Profession

- | | |
|---|---|
| 10 Agriculteur exploitant | 56 Personnel des services directs aux particuliers |
| 21 Artisan | 57 Emploi jeune (hors Education Nationale) |
| 22 Commerçant et assimilé | 58 Aide-Educateur (Education Nationale) |
| 23 Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus | 62 Ouvrier qualifié dans l'industrie |
| 31 Profession libérale | 63 Ouvrier qualifié dans l'artisanat |
| 33 Cadre de la fonction publique | 64 Chauffeur |
| 34 Professeur, professions scientifiques | 65 Ouvrier qualifié manut.magasin Transport |
| 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles | 67 Ouvrier non qualifié dans l'industrie |
| 37 Cadre administratif et commercial d'entreprise | 68 Ouvrier non qualifié dans l'artisanat |
| 38 Ingénieur et cadre technique d'entreprise | 69 Ouvrier agricole |
| 42 Instituteur et assimilés (MI - SE) | 71 Retraité ancien agriculteur exploitant |
| 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social | 72 Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise |
| 44 Clergé, religieux | 74 Retraité cadre |
| 45 Professions intermédiaires adm. de la fonction publique | 75 Retraité profession intermédiaire |
| 46 Professions intermédiaires adm. et commerciales des entrepr. | 77 Retraité employé |
| 47 Technicien | 78 Retraité ouvrier |
| 48 Contremaître, agent de maîtrise | 83 Militaire du contingent |
| 52 Emp.civils et agents de serv.fonct.publique | 84 Elève/ Etudiant |
| 53 Policier et militaire | 85 Sans profession - 60 ans (hors retraité) |
| 54 Employé administratif d'entreprise | 86 Sans profession + 60 ans (hors retraité) |
| 55 Employé de commerce | 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet) |

CODE N° 6 – Activité professionnelle

- | | |
|---|---|
| B Dispositifs de conversion | F Aide Educateur |
| C Emploi inférieur ou égal à 1 mois | G Autre emploi jeune ou équivalent |
| D Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois | H Etudiant rémunéré au titre de ses études |
| E Emploi supérieur à 6 mois | K Etudiant fonctionnaire ou militaire rémunéré au titre de ses études |
| M Contrat de service civique | L Etudiant bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur |
| N Assistant d'Education (Education Nationale) | |

- | | |
|---|---|
| B Dispositifs de conversion | F Aide Educateur |
| C Emploi inférieur ou égal à 1 mois | G Autre emploi jeune ou équivalent |
| D Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois | H Etudiant rémunéré au titre de ses études |
| E Emploi supérieur à 6 mois | K Etudiant fonctionnaire ou militaire rémunéré au titre de ses études |
| M Contrat de service civique | L Etudiant bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur |
| N Assistant d'Education (Education Nationale) | |

CODE N° 7 – Ressources ou aides financières

- | | |
|---|---|
| L Allocation Chômage | D Bourse collectivités locales |
| 5 Autres bourses (AOI, Excellence etc...) | 4 Bourse du gouvernement français pour étranger |
| X Autre Aide Financière | U Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi |
| K Salaire | P Exonération sur décision individuelle |
| R Bourse de l'Université | I Ressources des parents |
| F Bourse d'un gouvernement étranger | J Ressources du conjoint |
| M Bourse Régionale | S RSA |
| 1 Bourse sur critère social | O Sans aide |
| 2 Bourse sur critères universitaires | |
| 3 Bourse au mérite | |

CODE N° 8 – Programme des échanges

- A** PROGRAMME SOCRATES ERASMUS ARRIVEE
- B** PROGRAMME SOCRATES ERASMUS DEPART
- C** PROGRAMME TEMPUS ARRIVEE
- D** PROGRAMME TEMPUS DEPART
- E** ASSISTANT LINGUISTIQUE SOCRATES-COMENIUS ARRIVEE
- F** ASSISTANT LINGUISTIQUE SOCRATES-COMENIUS DEPART

- H** LEONARDO DI VINCI DEPART
- I** AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UE ARRIVEE
- J** AUTRES PROGRAMMES FINANCES PAR L'UE DEPART
- K** AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS ARRIVEE
- L** AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS DEPART
- O** SANS OBJET

CODE N° 9 – Type du dernier diplôme obtenu

- | | | | |
|------------|---|------------|--|
| 001 | Baccalauréat (Français) | 054 | MIAGE |
| 002 | DAEU | 055 | Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques |
| 003 | ESEU | 056 | Diplôme de Sage Femme |
| 004 | Capacité en droit | 057 | Magistère |
| 010 | BTS | 069 | Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU,...) |
| 011 | DUT | 070 | DEA |
| 012 | Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE | 071 | DESS |
| 013 | DEUG | 072 | MASTER |
| 014 | DEUG IUP | 073 | Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non) |
| 015 | DEUP | 079 | Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...) |
| 016 | Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'ontologie | 080 | Docteur en médecine |
| 017 | DEUST | 081 | DES pharmacie |
| 029 | Autre diplôme de 1er cycle (DU,...) | 082 | DES médecine |
| 030 | Diplôme d'éducateur | 083 | Capacité médecine |
| 031 | Diplôme d'infirmier | 084 | Attestation de Formation Spécialisée |
| 032 | Diplôme d'orthophoniste | 085 | Attestation de Formation Spécialisée Approfondie |
| 033 | Diplôme d'assistante sociale | 086 | DIS médecine |
| 034 | Autre diplôme paramédical et social | 087 | Dip Etude Spéc Compl Médecine |
| 040 | Licence | 088 | Docteur en pharmacie |
| 041 | Licence professionnelle | 500 | Diplôme d'établissement étr. Supérieur |
| 042 | Licence IUP, Licence LMD parcours IUP | 501 | Diplôme d'établissement étr. Secondaire |
| 050 | Maîtrise | 510 | DELF |
| 051 | Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP | 511 | DALF |
| 052 | MST | 519 | Autre diplôme supérieur |
| 053 | MSG | 900 | Aucun diplôme supérieur |

CODE N° 10 – Situation de l'année précédente

- | | | | |
|----------|---|----------|---|
| A | Enseignement secondaire (y compris par correspondance) | H | Université (hors IUT, Inspé, école d'ingé. univ.) |
| B | STS (BTS) | K | Etabl. hors univ. préparant aux concours paramédicaux |
| C | IUT (DUT) | R | Etabl. étranger d'enseignement supérieur ou secondaire |
| D | CPGE OU PREPARATION INTEGREEE
(non inscrit à l'Université) | S | Autre établissement ou cursus |
| E | Ecole d'Ingénieur (universitaire ou non) | T | Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur |
| F | Inspé | U | Non scolarisé l'année précédente, mais précédemment entré dans l'ens. supérieur, universitaire ou non |
| G | Enseignement par correspondance | V | Instituts catholiques |